

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 19 août 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 19 août 2024, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

M Ghislain Laprise, maire
M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du Maire
 - 4.2 Rapport des Conseillers/Comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier
 - 5.3 Partage de la valeur de la croissance d'un point de la TVQ : Demande de modification
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Séance du Conseil municipal : Modification de l'heure
 - 7.2 Office d'habitation Domaine-du-Roy : Acceptation du budget révisé 2024
 - 7.3 Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons : Nomination d'un représentant municipal
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. VOIRIE
 - 9.1 Avenue des Jardins : Asphaltage
 - 9.2 Route Saint-Joseph : Lignage

9.3 Pont de la Petite-Chute : Radar pédagogique

10. SERVICES PUBLICS

- 10.1 Règlement 2024-017 intitulé « Règlement concernant la prévention des incendies » :
 - 10.1.1 Adoption par résolution du premier projet de règlement
 - 10.1.2 Avis de motion
 - 10.1.3 Fixation de la date pour l'assemblée publique de consultation
- 10.2 Bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable 2023 : Dépôt
- 10.3 Eau potable : Directive de changement

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 11.1 Rapport d'identification des risques psychosociaux : Dépôt

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1 Zone industrielle :
 - 12.1.1 Autorisation d'attribution du mandat de réalisation des infrastructures routières
 - 12.1.2 Autorisation d'attribution du mandat de réalisation des infrastructures d'eau potable
 - 12.1.3 Autorisation d'achat matériaux

13. LOISIRS ET CULTURE

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2024-08-118

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2024-08-119

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 8 juillet 2024 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire souligne l'apport des bénévoles et de Promotion La Doré dans le dossier de sauvegarde de l'épicerie locale. Un immeuble a été démoli en collaboration avec des entreprises locales et le terrain transformé en stationnement pour l'épicerie. La Municipalité a contribué au projet pour la somme de 12 500\$ afin d'aider à sa réalisation.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juillet 2024 selon leurs différents domaines d'intervention.

Louise-Josée Doré a représenté la Municipalité lors du 5 à 7 de la Traversée internationale du Lac St-Jean.

Luc Bélanger a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

Les autres Membres du Conseil n'ont rien à mentionner.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2024-08-120

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juillet 2024 de la Municipalité au montant de 153 722.94\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le Maire dépose le rapport financier en date du 31 juillet 2024.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2024-08-121

PARTAGE DE LA VALEUR DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE LA TVQ : DEMANDE DE MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement est présentement à réviser la formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) selon l'engagement des partenaires municipaux dans la Déclaration de réciprocité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Représentants a pu conclure un premier accord partiel pour le partage des sommes selon la population, l'indice de vitalité économique (IVÉ) et l'indice d'éloignement/insularité;

CONSIDÉRANT QUE, malgré le premier accord partiel, le Comité n'a pu s'entendre sur la proportion du montant total à octroyer;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) réclame que dix pour cent (10%) de l'enveloppe annuelle soit distribué selon la formule tenant compte de la population, l'éloignement/insularité et de l'IVÉ par rapport à 1.5% de la somme proposé par le bloc formé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et des villes de Montréal et Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil proposent plutôt de modifier le pourcentage de récupération de la TVQ par les municipalités à 100% au lieu de 50%;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition permettrait une meilleure équité en fonction du principe d' « utilisateur/payeur »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- propose au Comité de Représentants de modifier le pourcentage de récupération de la TVQ par les municipalités à 100% au lieu de 50% afin de permettre une meilleure équité dans la distribution des sommes;
- que si sa proposition n'est pas retenue, le Conseil municipal propose que 10% de l'enveloppe annuelle soit distribué selon la formule tenant compte de la population, de l'éloignement/insularité et de l'indice de vitalité économique;
- demande à la députée Nancy Guillemette de défendre les intérêts des milieux ruraux lors du caucus gouvernemental à ce sujet afin d'assurer le développement et l'avenir des municipalités de son territoire;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députée Nancy Guillemette, à la FQM, à l'UMQ et à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1 RÉSOLUTION 2024-08-122 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION DE L'HEURE

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent débiter la rencontre plénière plus tôt;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier l'heure de la tenue de la séance publique du Conseil municipal à compter de septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré modifie l'heure de la tenue de la séance publique du Conseil municipal en la fixant à 19h00. Un avis public à cet effet sera produit.

POINT 7.2 RÉSOLUTION 2024-08-123 OFFICE D'HABITATION DOMAINE-DU-ROY : ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de participer dans 10% du déficit de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population et d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT le budget révisé 2024 présenté par la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaires 2024 modifiées de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy telles que présentées.

POINT 7.3 RÉSOLUTION 2024-08-124 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FORESTIÈRE DE LA RIVIÈRE AUX SAUMONS : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'un siège au Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons est réservé pour un Représentant municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un représentant au Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons;

CONSIDÉRANT QUE le représentant actuel, monsieur Luc Bélanger, désire continuer de siéger au Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré renouvelle le mandat de monsieur Luc Bélanger comme représentant(e) municipal(e) au Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2024-08-125

AVENUE DES JARDINS : ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation d'une subvention de 25 000\$ dans le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sur l'avenue des Jardins sont admissibles dans ledit Programme;

CONSIDÉRANT la proposition d'Asphalte 2BR pour la réalisation des travaux d'asphaltage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré mandate Asphalte 2BR pour la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'avenue des Jardins, et ce, pour la somme de 13 468.86, plus les taxes applicables et selon la proposition présentée.

POINT 9.2

RÉSOLUTION 2024-08-126

ROUTE SAINT-JOSEPH : LIGNAGE

CONSIDÉRANT QUE le lignage de la route Saint-Joseph doit être refait;

CONSIDÉRANT les appels d'offres sur invitation transmis par le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises sollicitées se sont désistées;

CONSIDÉRANT la proposition reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré mandate Signalisation Inter-Lignes pour la réalisation des travaux de lignage sur la route Saint-Joseph, et ce, pour la somme de 11 161.58\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 6 août 2024. La somme sera prise à même le budget de fonctionnement de la voirie.

POINT 9.3

RÉSOLUTION 2024-08-127

PONT DE LA PETITE-CHUTE : RADAR PÉDAGOGIQUE

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à l'entretien du Pont de la Petite-Chute intervenue avec la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs incidents ont eu lieu à proximité ou sur ledit pont;

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Normandin de procéder à l'installation d'un radar pédagogique à l'approche du pont sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de l'Entente intermunicipale relative à l'entretien du Pont de la Petite-Chute qui établit le mode de répartition des dépenses en immobilisations relatives à la gestion dudit pont;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un radar pédagogique permettra de conscientiser les conducteurs à diminuer leur vitesse et ainsi permettra de réduire les risques d'incidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré :

- accepte la proposition de la Ville de Normandin pour l'installation d'un radar pédagogique à l'approche du pont de la Petite-Chute sur notre territoire;
- accepte le partage des coûts selon l'article 5.1 de l'Entente intermunicipale relative à l'entretien du Pont de la Petite-Chute;
- le montant de la contribution municipale s'établit à 1 747\$, soit 33% du coût d'un radar plus les taxes applicables et les frais d'installation;
- la somme sera prise à même la subvention du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers.

POINT 10.1.1

RÉSOLUTION 2024-08-128

RÈGLEMENT 2024-034 INTITULÉ «Règlement concernant la prévention des incendies » : ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) habilitant une municipalité à adopter des règlements en matière de sécurité et l'article 6 de cette même Loi qui indique qu'une municipalité peut notamment, par règlement, prévoir des règles qui font référence à des normes édictées par un tiers ou approuvées par lui;

CONSIDÉRANT QUE l'article 118 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) habilite une municipalité a adopté un règlement pour établir des normes au sujet des matériaux à employer dans la construction et la façon de les assembler, ainsi que des normes de résistance, de sécurité ou d'isolation de toute construction, ce même article indiquant que le Conseil peut décréter dans ce règlement que tout ou partie d'un recueil de normes de construction déjà existant constitue tout ou partie du règlement;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge notamment opportun d'intégrer par renvoi certaines dispositions du chapitre VIII « Bâtiment » du *Code de sécurité* (RLRQ, c. B-1.1, r.3);

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2024-034 intitulé « Règlement concernant la prévention des incendies » présenté aux Membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2024-034 intitulé « Règlement concernant la prévention des incendies » tel que présenté.

POINT 10.1.2

RÉSOLUTION 2024-08-129

RÈGLEMENT 2024-034 INTITULÉ «Règlement concernant la prévention des incendies » : AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Luc Bélanger que lors d'une prochaine séance, le règlement 2024-034 intitulé « Règlement concernant la prévention des incendies » sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux membres du conseil municipal.

POINT 10.1.3

RÉSOLUTION 2024-08-130

RÈGLEMENT 2024-034 INTITULÉ «Règlement concernant la prévention des incendies » : FIXATION DE LA DATE POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2024-034 intitulé «Règlement concernant la prévention des incendies » nécessite une consultation de la population avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe au 29 août 2024 à 9h00, à la salle de rencontre de l'hôtel de ville, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement 2024-034 intitulé «Règlement concernant la prévention des incendies ».

POINT 10.2

BILAN DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2023 : DÉPÔT

Le Maire dépose le bilan de la Stratégie d'économie de l'eau potable pour l'année 2023.

POINT 10.3

RÉSOLUTION 2024-08-131

EAU POTABLE : DIRECTIVE DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise à niveau du système de traitement de l'eau potable est en cours;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'installation d'un panneau de contrôle, plus performant que celui proposé dans le devis initial, a été suggérée par le Contracteur au dossier;

CONSIDÉRANT QUE le panneau de contrôle initial respectait les spécifications techniques demandées mais que le nouveau panneau suggéré est plus à jour et permettra des diagnostics à distance plus précis;

CONSIDÉRANT QUE le service après installation sera plus uniformisé;

CONSIDÉRANT QUE la programmation SCADA est incluse dans la proposition;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout proposé est admissible à la subvention du Programme d'infrastructures municipal d'eau (PRIMEAU) reliée au projet à la hauteur d'au moins 50%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré autorise la directive de changement proposé par Magnor et approuvée par l'Ingénieur au dossier, et ce, pour la somme de 21 000\$, plus les taxes applicables.

POINT 11.1

RAPPORT D'IDENTIFICATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX : DÉPÔT

Le Maire dépose le Rapport d'identification des risques psychosociaux en lien avec la santé et la sécurité au travail.

POINT 12.1.1

RÉSOLUTION 2024-08-132

ZONE INDUSTRIELLE : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT DE RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle zone industrielle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'implanter des infrastructures routières afin d'avoir accès aux terrains industriels destinés à la revente;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés en régie contrôlée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré mandate Transport J.H.L. inc. pour la réalisation des travaux d'implantation des infrastructures routières pour la zone industrielle, et ce, pour un budget estimé à 75 000\$.

POINT 12.1.2

RÉSOLUTION 2024-08-133

ZONE INDUSTRIELLE : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT DE RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle zone industrielle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'implanter des infrastructures d'eau potable pour les nouvelles constructions à venir;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré mandate Forage 3D pour la réalisation des travaux d'implantation des infrastructures d'eau potable pour la zone industrielle, et ce, pour la somme de 51 145\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 10 juillet 2024.

POINT 12.1.3

RÉSOLUTION 2024-08-134

ZONE INDUSTRIELLE : AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle zone industrielle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à des achats de matériaux divers en prévision de l'implantation des réseaux d'aqueduc et de protection incendie;

CONSIDÉRANT la proposition reçue du seul fournisseur régional de ces types de matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat des matériaux nécessaires à l'implantation des réseaux d'aqueduc et de protection incendie auprès de Produits BCM ltée, et ce, pour la somme de 45 471.96\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 20 juin 2024.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question.

POINT 17.0

RÉSOLUTION 2024-08-135

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h20, il est proposé par Lisa Boily de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale